



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ALLIER

PREFET DE L'ALLIER

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Numéro spécial

Du 12 Février 2014

Edité le 12 février 2014

PREFECTURE DE L'ALLIER

DIRECTION INTERMINISTERIELLE DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

Extrait de l'ARRÊTÉ N° 308-2014 du 12 février 2014 organisant la suppléance du Préfet de l'Allier

Article 1^{er} – En l'absence de **M. Serge BIDEAU**, secrétaire général, **M. Thierry BARON**, sous-préfet de Montluçon est désigné pour assurer ma suppléance pendant mon absence, **du vendredi 21 février 2014 au soir jusqu'au dimanche 23 février 2014 au soir.**

Article 2 – M. le sous-préfet de Montluçon est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

Le Préfet,
Benoît BROCARD